Echos de la CF-HSCT Commercial
Groupe de travail Pénibilité
Du 03 décembre 2009

La délégation CGT s'est rendue à cette première réunion forte de la puissante journée d'action du 17 novembre. En effet, avec **1500 manifestants et quelques 10000 signatures de la pétition CGT,** la Direction a été obligée de fléchir et de lâcher du lest.
Pour introduire cette réunion, la CGT a rappelé l'engagement de Madame FAUGERE, responsable de l'activité voyageurs, de boucler en trois mois le dossier pénibilité.

Nous avons insisté sur le retard pris depuis juillet 2008 pour les métiers qui seraient reconnus « à pénibilité avérée » au final de nos travaux.

La présidente confirme la volonté d'aboutir mais propose d'élargir le calendrier avec une restitution des travaux mi-mars pour une réunion conclusive au plus tard mi-mai. La délégation CGT accepte sous la condition d'effet rétroactif des mesures depuis juillet 2008. Ce point sera soumis au pôle RH pour réponse rapide.

La délégation a demandé un point précis sur les effectifs concernés ainsi qu'une mise à jour de l'annexe 8 (grille de qualification de la pénibilité) ainsi que de sa cotation.

Effectifs concernés par emploi repère :

- Vendeur (euse) Voyageurs (**ER004).** Télévendeur (euse) (**ER006).** ➔ **7233**
- Assistant(e) DPx Vente, Service gare et clientèle (ER005). ➔ **1207**
- Agent d'escale et de service en gare **(ER007**) ➔ **2717**
- Agent du service commercial Transilien **(ER010**). ➔ **3254**
- Chef d'Escale, Responsable Opérationnel COE (ER217). ➔ **520**
- Opérateur (trice) de Caisse Principale (ER512)➔ **185**
- Télé-conseiller (ère) (**ER638).** ➔ **387**
- Coordinateur (trice) Régularité (ER639). ➔ **94**
- Permanent(e) Voyageurs (ER678). ➔ **335**
- Gestionnaire de Moyens Voyageurs (ER815) ➔ **128**

Fin octobre 2009 cela représente un total de 16522 agents

Par rapport à la situation recensée fin 2007, où les 14 fiches emploi repères identifiées « à pénibilité potentielle » rassemblaient 17 400 agents, les effectifs ont été réduits, ont été affectés sur d'autres emplois repères, ou des fiches emploi repère ont été regroupées comme celles de vendeur et télévendeur.

Sites pilotes choisis :

Les fiches 004/006/007/010 et 638 (caractères gras au dessus) feront l'objet d'un premier travail de quatre CHSCT « pilotes ». Cela représente un premier travail pour **13591 agents :**

- ☞ **Paris Nord pour Transilien**
- ☞ **Nord Aquitaine pour l'Escale**
- ☞ **Paris St Lazare pour la Vente**
- ☞ **Limoges pour Télévente et Téléconseil (plus travail Vente sur gares zone diffuse monoposte)**

Fédération CGT des cheminots 263, rue de Paris – Case 546 – 93515 Montreuil Cedex- TEL: 01 49 88 61 00 FAX : 01 48 57 95 65 - e.mail : coord@cheminotcgt.fr - Site :http://www.cheminotcgt.fr

Méthode de travail :

Un CHSCT extraordinaire sera organisé en janvier sur ces différents sites avec présence de l'ergonome mandaté au niveau national, afin d'expliquer la méthode de travail.

Les CHSCT disposeront (hors crédits d'heures) **du temps qu'ils estimeront utile** pour mener a bien leur mission et seront conviés aux réunions nationales afin de restituer leurs travaux.

Le travail consiste à valider lors du comité, les fiches d'analyses par emploi repère, voire les modifier ou les compléter. Au travers de tournées sur les chantiers, il faudra échanger avec les agents pour relever l'ensemble des missions qui participent à la pénibilité du métier.

Le CHSCT (et non pas la Direction !) reste le maître d'œuvre sur ce dossier et décide seul des moyens et de sa méthode de travail. Les fiches d'analyses retournées au niveau national doivent impérativement comporter les observations des membres du comité. (Verso des fiches)

Un questionnaire anonyme « charge mentale » sera distribué, le CHSCT devra pousser pour qu'il soit rempli par le maximum d'agents.

Mi mars le groupe de travail de la CFHSCT examinera le rendu des travaux des sites pilotes pour une réunion conclusive en mai.

La CGT sait pouvoir compter sur l'engagement total des mandatés CGT de ces CHSCT pilotes sur ce dossier et se tient à votre entière disposition ou sollicitation dans le cadre de vos travaux.

Le travail et la méthode employée sur les autres emplois repères (**encore 2469 agents concernés**) n'ont pas été abordés lors de cette réunion mais, comme toujours, la CGT n'oubliera pas de finir le boulot et rappellera à la Direction ses engagements ainsi que la nécessité de la rétroactivité des mesures.

L'enjeu est de taille, essayons de transformer l'essai marqué le 17 novembre grâce à votre mobilisation et gagner ce « match pénibilité ».

Un commentateur sportif célèbre, disait en 1998 pour la coupe du monde de football : « après ça je peux partir tranquille! »

Affirmons plutôt :

« Après ça on continue à pousser pour gagner sur nos revendications !!! »

La délégation CGT était composée de Nathalie CID AMOUROUX, Serge POIRAUD, et Patrick CHAYRIGUES.

Montreuil, le 07 novembre 2009